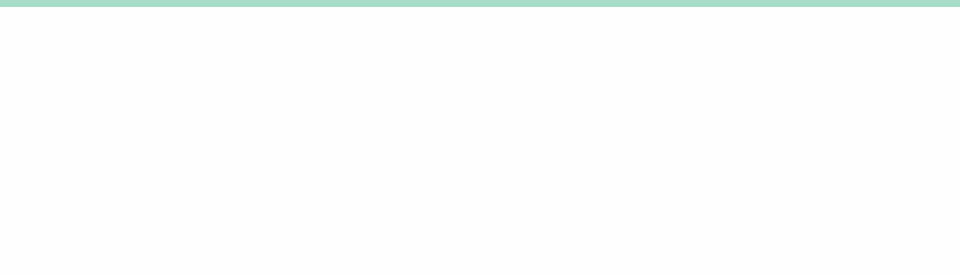




Présentation de l'état d'avancement du plan vélo métropolitain – Journée RAMDAM 3.12.21



1. Rappel le plan vélo métropolitain

Le plan vélo métropolitain en synthèse



- Un document de programmation 2019-2024
- Un budget de 60 Million € pour la Métropole et de 40 Million d'€ pour le Département
- Une stratégie en 3 axes déclinés en 15 actions
- Une concertation avec les communes fév-avril 2019 PDU
- Une concertation spécifique avec les associations mai 2019



2. Point d'avancée plan vélo métropolitain Volet études pré- opérationnelles

1^{er} axe : Développer l'usage du vélo pour les trajets du quotidien

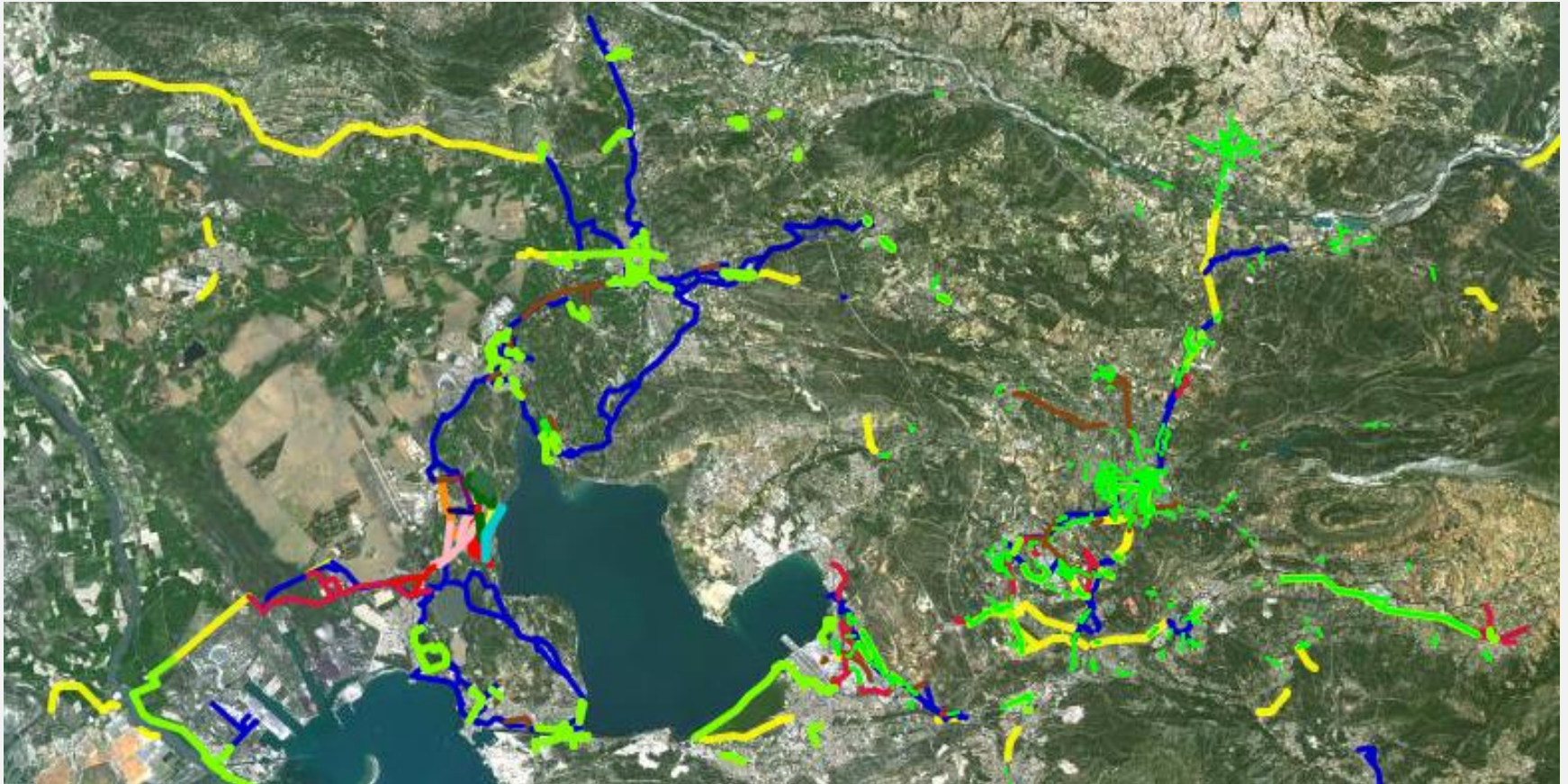
Action 1 : Le soutien à la création des 8 lignes vélos sécurisés métropolitaines –

Fait

- Une identification de lignes ayant un potentiel important de report modal pour les déplacements du quotidien dans le cadre du PDU (liaison entre les principales communes, les PEM, zones d'activités sur des distances accessibles en vélo électrique).
- 7 lignes vélos sécurisés ont été identifiées sur le territoire métropolitain :
 - Ligne 1 : « La Barben – Péliganne – Salon-de-Provence – Grans – Miramas – Istres », soit environ 28 km avec étude des connexions avec Eyguières, Lamanon, Lançon Provence et Saint-Chamas.
 - Ligne 2 : « Istres – Fos-sur-Mer – Saint-Mitre-les-Remparts – Port-de-Bouc – Martigues », soit environ 28 km avec connexion à la base aérienne d'Istres –
 - Ligne 3 : « Rognac – Vitrolles – Marignane – Châteauneuf-les-Martigues », soit environ 23 km avec connexion aux Pennes-Mirabeau.
 - Ligne 4 « Aix-en-Provence – Les Milles – Luynes – Gardanne », soit environ 23 km avec connexion au parc technologique de la Duranne, Calas et Aix gare TGV.
 - Ligne 5 : « Venelles – Aix-en-Provence – Luynes – Bouc-Bel-Air – Cabriès », soit environ 23 km.
 - Ligne 6 : « La Penne-sur-Huveaune – Aubagne – Z.I. Les Paluds – Gémenos », soit environ 12 km.
 - Ligne 7 : « Aubagne – Roquevaire – Auriol – La Destrousse et La Bouilladisse », soit environ 12 km avec connexion à la Z.I. Les Paluds.
- Un courrier a été transmis à toutes les communes et territoires concernés en oct 2019. Les études pré-opérationnelles ont débutées en décembre 2019 et se sont tenues sur toute l'année 2020 et 2021 (330 km de linéaire étudié) en partenariat étroit avec les futurs maîtres d'ouvrage (Département, Communes et territoires).

1^{er} axe : Développer l'usage du vélo pour les trajets du quotidien

Aperçu de la zone d'étude sur le territoire du Pays Salonais, d'Istres Ouest Provence et du Pays d'Aix.



En jaune : les projets du Département des Bouches du Rhône

En bleu : les études déjà menées par la Métropole Aix Marseille Provence

En vert : les aménagements cyclables existants.

En rouge : les études en cours par la Métropole Aix Marseille Provence

3. Point d'avancée plan vélo métropolitain Volet services

1^{er} axe : Développer l'usage du vélo pour les trajets du quotidien

- **Action 2 : Le renfort du réseau secondaire (en cours)**
 - Un renfort du réseau secondaire des communes soutenue par une aide apportée par le Département en direction des communes de taille moyenne via l'aide aux communes fiche plan climat air énergie territoriale (70% de subvention).
- **Action 3 : Une nouvelle offre de stationnement vélo sécurisé au niveau des pôles d'échange métropolitain : « l'abrivélo » - (Fait octobre 2020)**
 - 1000 abonnés à jour. 27 abris à ce jour. 11 nouveaux abris en cours de démarches d'autorisation sur Istres (2021/22), Aix (dec 2021), Marseille (2022) et La Ciotat (2022).
 - Action en partenariat avec la Région qui a annoncé relancer sa politique d'installation d'abris vélo au niveau des gares TER (27 gares équipés sur la Métropole entre 2021 et 2024)
 - Une action en cours de développement au sein des parkings concédés et une réflexion à valider sur le stationnement résidentiel.
- **Action 4 : Des services vélos au sein des boutiques de la mobilité – (Fait 2020)**
 - Les agents et opérateurs intervenant dans les boutiques de la mobilité sont formés et intègrent les sujets vélo.
- **Action 5 : L'intermodalité avec les transports en commun - (en cours)**
 - Modification des règlements des réseaux pour autorisation des vélos pliants et trottinettes. Expérimentation emport de vélo sur les cars.



2^{ème} axe : Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre



• Action 6 : Aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (Fait 2019)

Une aide à l'acquisition pouvant atteindre 400 € a été mise en place avec le Département des Bouches du Rhône. 19844 primes versées pour un montant de 7,1M€

• Action 7 : Un service de location de vélo longue durée - levelo+ (Fait octobre 2020)

- Une offre pour tester et adopter le vélo dans sa mobilité quotidienne.
- 3 types de vélos à assistance électrique (classique, pliant et rallongé)
- Un tarif unique de 39€/mois éligible à la prime transport employeur de 50% soit un cout de 19,9€/mois.
- Une location pouvant aller jusqu'à 12 mois et de minimum 3 mois
- 800 abonnés à ce jour – 1400 vélos disponibles

• Action 8 : Une nouvelle offre de vélo en libre-service sur Marseille (en cours 2023)

- Marché en cours de relance. Une offre qui sera plus étendu, plus fournit et 100% électrique à compter de 2023.

• Action 9 : Une action en faveur de l'écomobilité scolaire (Fait 2019)

- La Métropole dispose d'un marché dédié afin de sensibiliser les scolaires à la sécurité routière et à l'usage du vélo en ville (écoles primaires du territoire).

• Action 10 : Un dispositif de lutte contre le vol de vélo (Fait nov 2020)

- La Métropole a lancé un marché de sensibilisation aux gestes antivol et de marquage bycicode gratuit.

3^{ème} axe : Sécuriser la pratique cyclable et promouvoir l'usage du vélo



Action 11 : Le développement du cyclotourisme (en cours)

Une action ciblée sur la réalisation des itinéraires des véloroutes et voies vertes par le Département et la Métropole sur son territoire de compétence voirie mais aussi avec la promotion d'itinéraire de balade et de découverte du patrimoine.

Action 12 : Sensibilisation au partage de l'espace public (en cours)

Des campagnes de sensibilisation grand public sont régulièrement menées par la Métropole afin de soutenir l'usage du vélo mais aussi de prévenir la sécurité des usagers.

Action 13 : Des outils digitaux spécifiques (fait juillet 2021)

La Métropole va intégrer la fonction vélo au sein de son futur outil de mobilité métropolitain. La Métropole a lancé un marché de R&D avec l'entreprise de GPS vélo Géovélo et a lancé cet outil sur le territoire métropolitain en juillet 2021.

Action 14 : Un guide pratique des aménagements cyclables (en cours)

La Métropole a coordonné avec les communes, les associations et les structures nationales la création d'un guide pratique visant à aider les communes et les autres maîtres d'ouvrage à concevoir un réseau cyclable attractif (continu, sécurisant et lisible notamment).

Action 15 : Le soutien aux activités des associations spécialisées (Fait)

La Métropole Mobilité a mis en place un comité de suivi du déploiement du plan vélo métropolitain visant à concerter les associations locales sur le déploiement des services vélos et à les ajuster.

